

**LA COTE CARBONE****117 kg**
de CO₂**Les vertueuses
hélices d'Airlinair**

Voler moins vite pour polluer moins ! Airlinair, une compagnie régionale qui opère 130 vols

par jour essentiellement en France, en a fait son credo. Elle a misé sur 24 avions à hélices de 50 à 70 places du fabricant ATR plutôt que sur des avions à réacteurs plus rapides. Sa flotte lui permet d'afficher un bilan de 117 kg de CO₂ par passager. « Sur des distances inférieures à 750 km, le temps de vol est rallongé de 5 à 15 minutes, mais nous consommons jusqu'à 40% de carburant en moins », se félicite Lionel Guérin le PDG. Dans un secteur de plus en plus décrié pour ses émissions de CO₂, ce dirigeant n'hésite pas à afficher sa fibre écologique. Passionné d'ornithologie il milite en faveur d'un transport aérien plus respectueux de l'environnement. « Nous formons nos pilotes à l'écopilotage. Pas question d'accélérer pour rattraper un retard », explique-t-il. L'exercice est vertueux sur un plan financier : l'achat de carburant compte pour 11% dans les coûts d'exploitation d'Airlinair, contre 30% environ pour les compagnies traditionnelles. Le troisième bilan carbone réalisé par Airlinair pour son année fiscale 2010-2011 avec l'aide du cabinet Carbone 4, affiche une baisse de son empreinte de 5% sur un an. La raison : la compagnie a mieux rempli ses avions. Sans surprise, environ 95% des émissions de gaz proviennent de la consommation des appareils. Sont aussi pris en compte dans le bilan les déplacements des collaborateurs et des clients, les services aéroportuaires et de restauration, la fabrication et la maintenance des avions, et l'activité commerciale de l'entreprise. Pour réduire encore l'empreinte carbone d'Airlinair, ses avions suivront des plans de vols optimisés avec des trajectoires continues plutôt que par paliers. ■ HASSAN MEDDAH